

AMPL'YFLORE PLANTES SAUVAGES

A la découverte des plantes sauvages locales et de leurs usages

Je souhaite offrir un **Bon cadeau stage** pour une ou plusieurs journée(s) ou demi-journée(s).
!!!Attention les stages de survie douce ne peuvent pas être offerts en bon cadeau !!!

J'indique le nom du stage choisi _____

Sa valeur totale (en lettres et en euros) : _____

La date choisie (ou j'indique date à choisir dans le calendrier Ampl'yflore) : _____

Infos bénéficiaire à remplir obligatoirement et en totalité

A : (nom de la (ou des) personne(s) bénéficiaire(s)) _____

(Adresse postale de la personne bénéficiaire) _____

(Code postal et ville) _____ Tél : _____

(E-mail de la personne bénéficiaire) _____

Je souhaite que le **bon cadeau stage** (cocher une des 2 propositions)

Me soit envoyé à mon adresse personnelle ou à l'adresse suivante :

Soit envoyé à la personne à qui je l'offre, à l'adresse suivante (si différente de celle indiquée plus haut)

Je joins mon règlement à l'ordre de Ampl'yflore, et je poste le tout à l'adresse suivante :

Ampl'yflore – 9 B, route de Tarare – 69550 Amplepuis

Ou

Je retourne mon bon de commande rempli et signé par mail et je règle par virement

(Le RIB me sera envoyé dès réception de mon bon de commande)

Je précise mes coordonnées (suivi de commande) :

Nom et prénom : _____

Mail : _____

Mon adresse postale _____ Code postal _____

Mon Tél : _____

Conditions d'utilisations des **bons cadeaux stages**

- Les bons stages peuvent être attribués à une prestation précise de l'Association Ampl'yflore et la place du bénéficiaire dans ce cas peut être réservée dès réception de son règlement par chèque, ou se rapporter à un type de stage précis à une date choisie ultérieurement dans la limite des disponibilités.
- Pour utiliser ce bon stage, la personne bénéficiaire devra remplir un bulletin de participation lorsqu'elle aura reçu son cadeau. En cas d'impossibilité pour cause ou événement majeur, le bon stage pourra être reporté sur une prestation ou plusieurs prestations équivalant à la même valeur, ou avec paiement complémentaire pour une prestation de valeur supérieur, et cela pendant une période d'un an à compter de la date du stage initial.
- Aucun remboursement ne pourra être effectué sur les bons cadeaux stages.
- Dans le cas où le stage serait annulé du fait de l'Association Ampl'yflore et où aucun autre stage ne conviendrait au bénéficiaire, la validité de son bon stage sera prolongée de six mois.

Fait en deux exemplaires, le _____ à _____

Signature de l'acquéreur du présent bon, avec mention obligatoire "Lu et approuvé".

Signature de confirmation par la direction d'Ampl'yflore



ampl'yflore.plantes.sauvages@gmail.com

Contact : 06.52.04.97.67